



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 22 septembre 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Justice concernant le port du voile.

Hier, en amont de la cérémonie d'assermentation des nouveaux avocats devant la Cour supérieure de justice, s'est produit un incident. Après que le bâtonnier avait fait comprendre à une jeune femme portant le foulard islamique qu'elle risquait un refus de la Cour supérieure de justice, l'aspirante a renoncé à son assermentation.

Contacté par paperjam.lu, Me François Prüm, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Luxembourg expliquait : « Le port de la robe est une tradition pour les avocats, et elle se porte en dehors de tout signe religieux, philosophique ou politique. »

C'est ainsi que nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Monsieur le Ministre partage-t-il l'appréciation du bâtonnier de l'Ordre des avocats de Luxembourg dans la présente affaire ?
- Monsieur le Ministre est-il d'avis que le projet de loi n°7179 dans sa forme actuelle couvre le cas précité et corrobore l'appréciation du bâtonnier ? Dans le cas contraire, ne serait-il pas opportun de compléter le projet de loi n°7179 voire de modifier la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat en y ajoutant la précision que « le port de la robe se porte en dehors de tout signe religieux, philosophique ou politique » ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Laurent Mosar
Député

Gilles Roth
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 25 septembre 2017

Objet : Question parlementaire n° 3315 du 22.09.2017 de Monsieur le Député Gilles Roth et
de Monsieur le Député Laurent Mosar

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un
mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Pour le Président,

Simone Beissel
Vice-Président de la Chambre des Députés